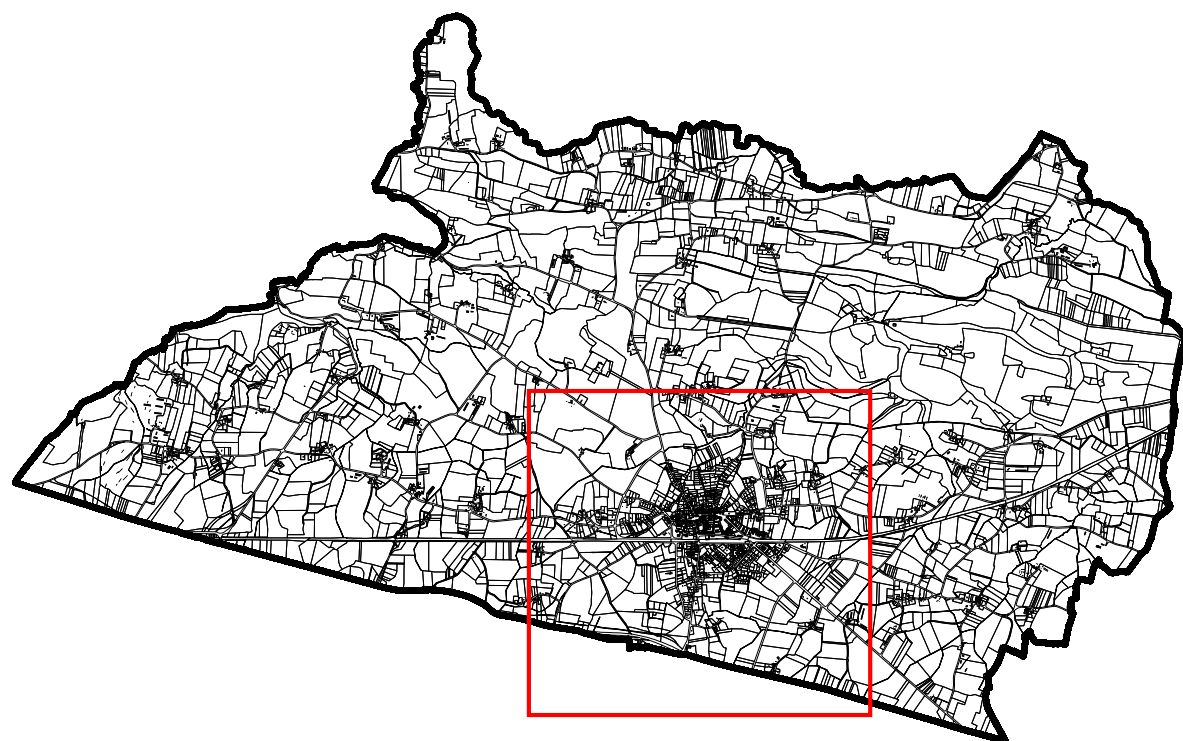


Département du Morbihan

Commune de Malansac

PLAN LOCAL D'URBANISME



5.2. Règlement graphique

EOL

URBANISME ENVIRONNEMENT PAYSAGE

Nord

Echelle 1 : 5 000è

Arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2012

le maire,

Parcellaire cadastral

Bâti repéré au cadastre

Nouveau Bâti

Demande de permis de construire

Cours d'eau et plans d'eau

Marges de recul des RD calculées depuis l'axe de la chaussée (RD 775 : 75 m, les autres RD : 35 m hors noyau bâti, 20m dans les hameaux, écarts et villages, 0m en agglomération)

Petit patrimoine protégé au titre de l'article L123-1-5°7

Bâtiment susceptible de changer de destination

Bâtiment pouvant être restauré

Espaces boisés classés

Emplacements réservés

Boisement récent protégé au titre de l'article L123-1-5°7

Haies protégées au titre de l'article L123-1-5°7

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L123-1-5°7bis

Zonage :

Ua

Uib

Na

Ar

Uba

1AUa

Nr

Ah

Ubb

1AUi

Nh

Ab

Ubl1

2AU

Ni

Ubl2

Nzh

Aa1

Uia

Azh

Aa2

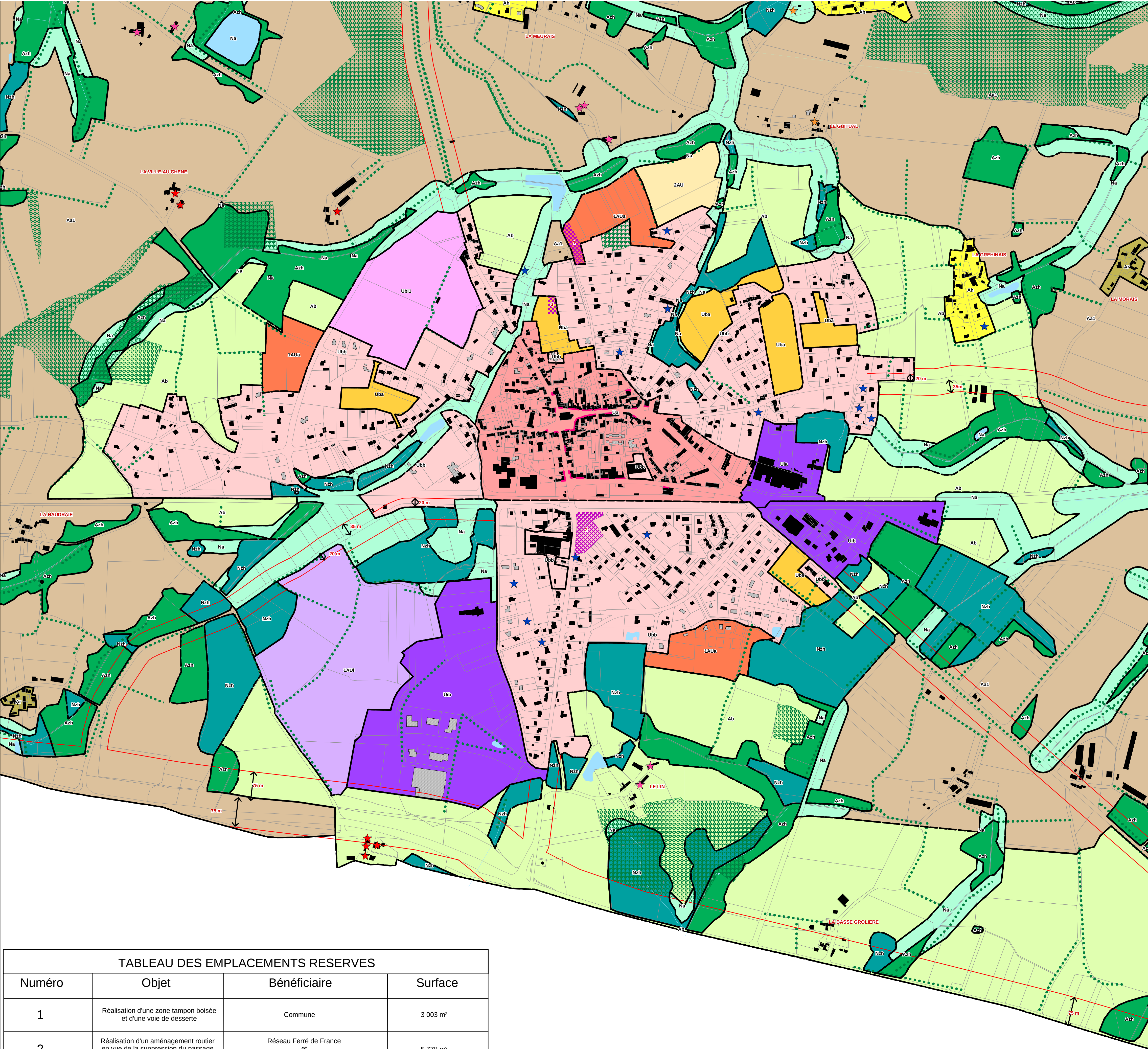


TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES			
Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Réalisation d'une zone tampon boisée et d'une voie de desserte	Commune	3 003 m²
2	Réalisation d'un aménagement routier en vue de la suppression du passage à niveau	Réseau Ferré de France et Commune	5 778 m²
3	Réalisation de logements sociaux	Commune	1 001 m²